

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-5020

commune (s) : Saint Priest

objet : **Avenue de la Gare - Réhabilitation - Construction d'un égout circulaire de diamètres 300 et 600 mm - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4565 en date du 4 septembre 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour la construction d'un égout circulaire de diamètres 300 et 600 mm avenue de la Gare à Saint Priest.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 2 février 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Perrier pour un montant de 231 590 € HT, soit 276 981,64 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la construction d'un égout circulaire de diamètres 300 et 600 mm avenue de la Gare à Saint Priest et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Perrier pour un montant de 231 590 € HT, soit 276 981,64 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1332 - avenue de la Gare à Saint Priest, individualisée en dépenses par la délibération n° 2006-3340 en date du 2 mai 2006 à hauteur de 418 600 € TTC, soit 350 000 € HT au titre de l'assainissement.

3° - Les montants à payer en 2007, estimés à 231 590 € HT, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2007 - compte 231 510 - fonction 2 222 - opération n° 1 332.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,